Image not found or type unknown

Droit a la succession pour mes enfants

Par **indiana86**, le **21/10/2015** à **09:03**

Bonjours a tous je viens vers vous pour avoir une information concernant le droit de succession j ai 3 enfants issus d un premier mariage je vais me remarier avec une femme avec qui je n ai pas d enfant elle a 2 enfants de son cote en cas de deces de mon futur beau pere mes enfants auront il un droit (ce que je ne veux pas)sur l eventuel heritage mon futur beau pere veux que je fasse un contrat de mariage suis je oblige de le faire merci vous pour vos eclaircissement

Par **youris**, le **21/10/2015** à **09:18**

bonjour,
rien ne vous oblige à faire un contrat de mariage et d'ailleurs quel contrat.
sauf dispositions particulières prises par le défunt, au décès de votre beau-père ce sont ses enfants qui héritent et non les petits enfants sauf en cas de prédécès d'un enfant du défunt, les petits enfants héritent en représentation de leur père ou mère décédé.
salutations

Par **indiana86**, le **21/10/2015** à **09:56**

Merci a vous de votre reponse tres rapide je voulais etre sur que mes enfants a moi n avaient rien a voir la dedans et etre obliger de faire un contrat dans le cas qui me concerne mes enfants ne sont pas considere comme ses petits enfants de par mon futur mariage ?

Par **indiana86**, le **21/10/2015** à **10:15**

Je veux etre sur pour pouvoir l envoyer petre avec son contrat que ni moi ni mes enfants a moi ne sommes concerne par son eventuel argent meme si je me mari avec sa fille

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés